

FRANCE

Handicap à l'école : un sérieux manque de moyens

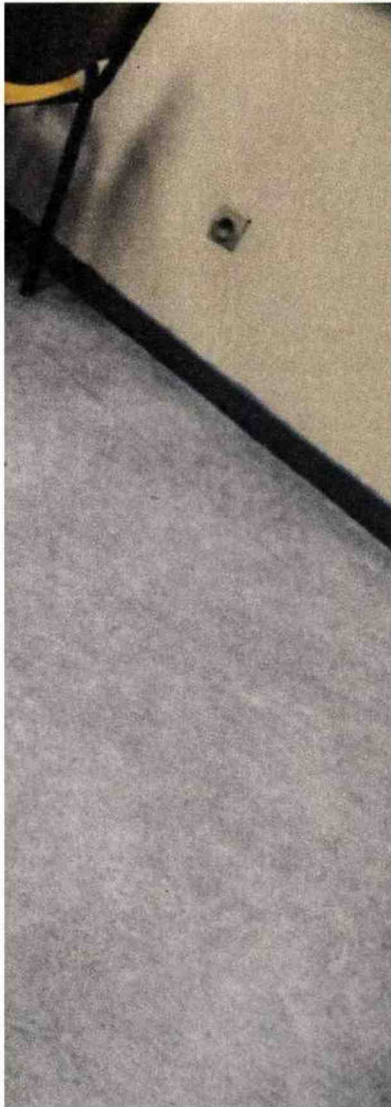
Malgré des efforts récents, la scolarisation des enfants handicapés reste un parcours semé d'embûches, en premier lieu à cause du manque d'accompagnants.





Par Malika Butzbach

Jeune autiste de la classe Ulis du collège Jean-Monnet, à Lyon, juin 2020. Les établissements scolaires accueillent 384 000 élèves en situation de handicap. © ANTOINE MERLET - HANS LUCAS



Officiellement, ce fut un tollé lorsque, le 14 janvier dernier, le candidat à la présidentielle Eric Zemmour déclarait en plein meeting que « l'obsession de l'inclusion est une mauvaise manière faite aux autres enfants ». Du Rassemblement national à La France insoumise en passant par Les Républicains et le gouvernement, la condamnation des propos du candidat de Reconquête ! fut unanime. Dans une vidéo, Eric Zemmour avait été contraint de préciser sa pensée, en soulignant que les enfants handicapés sont « maltraités par l'Education nationale » et que vouloir considérer tous les enfants « de la même façon n'efface pas les inégalités ».

Loin des caméras, pourtant, une certaine ambivalence pointait parfois, notamment chez les enseignants. « Avec mes amis et proches qui sont hors de l'Education nationale, j'ai évidemment condamné ses déclarations », raconte Julie*, professeure des écoles en Bretagne. Dans la

salle des profs, en revanche, nous avons longuement discuté du sujet. Bien sûr que tous les enfants doivent aller à l'école. Mais face au manque de moyens et de soutien apporté aux enseignants, la réponse n'est pas si claire. »

Sur les principes, tout est clair. La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est la première à affirmer le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire ainsi qu'à un parcours scolaire continu et adapté. Et c'est le texte pour la « refondation de l'école », porté en 2013 par la ministre d'alors, Najat Vallaud-Belkacem,

qui introduit le terme d'inclusion. Six ans plus tard, Jean-Michel Blanquer et sa loi « pour une école de la confiance » évoquent non plus une école mais une « scolarisation inclusive ».

Des nuances sémantiques qui ont leur importance, estime Marie Toullec, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation à l'université de Nantes : « On passe de l'accueil de tous les enfants sur les bancs de l'école à la scolarisation, qui évoque davantage le parcours scolaire et les apprentissages. Ces lois successives posent les jalons d'un droit fondamental pour les enfants et leurs familles. »

Actuellement, 384 000 élèves en situation de handicap sont accueillis dans les établissements scolaires, un chiffre en hausse de 20 % par rapport à 2017. Malheureusement, cette tendance encourageante masque les nombreux obstacles auxquels font face les familles. « Si l'école était vraiment inclusive en France, il n'y aurait pas autant de difficultés pour les parents », assène Caroline Boudet,

“
Le gouffre entre la communication politique et la réalité du terrain est immense”

CAROLINE BOUDET, journaliste et mère d'une petite fille handicapée mentale

journaliste indépendante et mère d'une petite fille, Louise, âgée de 7 ans, porteuse d'un handicap mental. Le gouffre entre la communication politique et la réalité du terrain est immense. »

CONSIDÉRATIONS BUDGÉTAIRES

La reconnaissance et la prise en charge du handicap de l'enfant ont tout, en effet, du chemin de croix. Cela commence par le travail administratif que demande la constitution des dossiers pour la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) et le temps d'attente de leur traitement.



Etape pourtant indispensable, car ce sont ces institutions qui évaluent la situation de l'élève et définissent les meilleures formes de soutien qu'il puisse avoir dans sa scolarité (moyens humains, support technique). Or, « ces maisons dépendent des départements. Les inégalités de territoires persistent dans la prise en charge des enfants en situation de handicap », constate Caroline Boudet, qui a vécu en Ile-de-France et dans les Pays-de-la-Loire.

Le plus souvent, cette prise en charge prend la forme d'heures où un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) est présent en classe, aux côtés de l'enfant. Depuis 2014, ces accompagnants assistent les élèves en cours. Pour certains enfants, la présence de l'AESH suffit et l'inclusion ne se limite pas à des paroles en l'air. Charlotte*, qui accompagne deux élèves « dys »^[1] de grande section dans une école francilienne, le constate tous les jours. « Je travaille main dans la main avec l'instituteur, nous réfléchissons ensemble pour décliner les activités et consolider leur apprentissage. Les progrès qu'ils ont faits depuis que je les suis sont encourageants », s'enthousiasme la jeune femme. Toutefois, elle reconnaît que cela n'est possible que parce qu'elle est présente dans la classe une dizaine d'heures par semaine : « Si j'avais moins d'heures, cela retomberait sur l'enseignant. »

Mais les AESH illustrent aussi la grande limite de cette politique d'inclusion, qui « n'a pas les moyens de son ambition », observe Sandrine Garcia, sociologue en sciences de l'éducation. Contrat précaire, faible rémunération, le métier n'attire pas. « On a chaque semaine une dizaine d'appels de familles

à qui la MDPH a notifié un accompagnement humain mais qui se retrouvent sans AESH », témoigne Caroline Bourgue, déléguée générale de l'association Sur

les bancs de l'école, qui soutient les familles d'enfants avec des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Selon les chiffres du gouvernement, l'Education nationale compte aujourd'hui 125 000 AESH pour 400 000 élèves. Une augmentation de 35 % par rapport à 2017, due à un effort budgétaire

conséquent de 3,3 milliards d'euros depuis le début du quinquennat, mais qui semble malgré tout insuffisant.

DES ENSEIGNANTS ISOLÉS ET PEU FORMÉS

Côté enseignants, « il y a une adhésion de la communauté professionnelle à cette politique », note Guislaine David, secrétaire du Snuipp-FSU. Mais, face au manque de moyens, les professeurs

se retrouvent seuls et démunis. » Moins de deux ans après son concours, Julie, alors en école maternelle, accueille un élève aux besoins particuliers. « Il était très agressif et violent, au point de déstabiliser l'ensemble de la classe. Son dossier était en cours de traitement par la MDPH et il n'avait pas d'accompagnement spécifique notifié. Sans AESH, je me suis retrouvée seule avec lui. Ça a été très dur, souffle l'enseignante. Un jour d'inspection, il s'est jeté sur un de ses camarades. J'ai dû l'encercler avec mes bras pour éviter qu'il ne blesse quelqu'un. Finalement, c'est à moi que l'inspecteur a demandé de suivre une formation pour "gérer ma colère". J'avais la sensation d'être abandonnée par tous, même par ma hiérarchie. »

Parce que l'inclusion à l'école est vue comme une bonne cause incontestable, « on nie la pénibilité du travail des enseignants, pointe Sandrine Garcia. Cette pénibilité dans la gestion du handicap est une des raisons les plus souvent avancées par ceux qui quittent le métier ou se mettent en arrêt de travail. Sans moyens, cette politique crée beaucoup de souffrance dans la classe, pour l'enseignant,

3/4

C'est la proportion d'enseignants qui se montrent insatisfaits des offres de formation sur l'inclusion à l'école, selon une étude de 2018.

L'ITALIE, MODÈLE INACCESSIBLE ?

Parmi les sociologues, les enseignants et les familles, le modèle italien est souvent cité en exemple. Dès 1970, le pays a consacré dans la loi le droit pour les enfants handicapés d'être scolarisés dans l'école publique, ce qui a entraîné la fermeture des établissements et des classes spécialisés. Des moyens importants ont été alloués pour former des « enseignants de soutien ». En 2019, on comptait 176 000 enseignants dédiés dans le pays, soit un enseignant pour 1,7 élève porteur de handicap. Un taux impressionnant au regard de la France, où l'on dénombre un AESH pour 3,2 enfants en situation de handicap. Dans un rapport publié en 2017^[1], l'inspection de l'Education nationale estime que « ce modèle peut être inspirant » mais n'est « sans doute pas transposable à d'autres sociétés ». Selon les inspectrices de la mission, « la création d'autant de postes d'enseignants spécialisés en France aurait non seulement un coût budgétaire très important mais poserait aussi un problème de vivre... »

[1] « L'inclusion des élèves en situation de handicap en Italie », cutt.ly/DA96hg1.



Manifestation des AESH à Perpignan, juin 2021.
Un accompagnant d'élèves en situation de handicap en France prend en charge 3,2 enfants, contre 1,7 en Italie.
© JEANNE MERCIER - HANS LUCAS/AFP

l'élève, mais aussi ses camarades ». Un sentiment d'échec que les professeurs cachent, par pudeur, observe Guislaine David : « Tirailés entre la volonté de bien faire et le constat de faillite, ils sont renvoyés à leur échec et en endossent la responsabilité, alors que c'est celle de l'institution, qui n'offre pas les moyens d'inclure dans de bonnes conditions. »

Une étude publiée en 2018 indique que trois quarts des enseignants se montrent insatisfaits des offres de formation en la matière. Depuis 2019, 25 heures de cours à ce sujet sont prévues dans la formation initiale des professeurs. Mais celle-ci est souvent trop théorique, souligne Julie : « En master, on nous disait "il faut inclure tout le monde", sans nous expliquer comment préciser. » La jeune femme s'est « auto-formée » sur les questions pédagogiques, notamment via des lectures personnelles sur son temps libre. Concernant la formation continue, « celle-ci est déterminée par le ministère, qui met l'accent sur les maths et le français, et non l'inclusion comme le demandent la plupart des enseignants », pointe Guislaine David.

Reste que, de toute façon, « la formation n'est qu'une piste parmi d'autres et sert surtout de cache-sexe face au manque de moyens, estime Sandrine Garcia. On demande aux enseignants de faire plus que leur métier. Et dans une classe de 20 élèves, il est difficile de se concentrer sur un seul cas. Souvent, les professeurs doivent se contenter "d'occuper" ces enfants, par manque de temps et de moyens pédagogiques appropriés ».

UN MODÈLE PEU INCLUSIF

Et si l'école dans sa forme actuelle ne pouvait pas être inclusive ? « La réponse doit être collective : seules des équipes plurielles peuvent répondre aux besoins de classes hétérogènes », poursuit la sociologue Marie Toullec en évoquant les psychologues de l'Education nationale, mais aussi les éducateurs spécialisés, orthophonistes ou psychomotriciens qui pourraient jouer un rôle plus ample auprès des enfants handicapés dans l'Education nationale.

Un constat que partage Guislaine David : « Il est important d'avoir plusieurs regards et approches pour inclure

le plus d'enfants. Mais, par exemple, les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) ne sont appelés que lorsque la situation devient invivable, un peu comme des pompiers. On est loin de l'accompagnement quotidien. »

Encore une fois, le bât blesse par manque de moyens. « Les enfants ont le droit d'être à l'école, mais l'institution, qui ne peut les prendre en charge, fera tout pour s'en défaire en les confiant aux instituts spécialisés », constate Sandrine Garcia.

Une situation que connaît bien Caroline Boudet pour sa petite Louise. « Chaque année, on me propose de la mettre dans un institut médico-éducatif (IME). Mais elle aime l'école et y est bien. De toute façon, il y a d'énormes listes d'attente pour les IME... » Alors que sa fille doit entrer en CP l'année prochaine, sa mère ne cache pas son inquiétude. « Plus elle grandit, plus je me dis qu'il n'y a pas de place pour elle dans notre société. » ■

* Les prénoms ont été modifiés.

[1] Le terme « dys » regroupe l'ensemble des troubles de l'apprentissage commençant par ce préfixe (dyslexie, dysorthographe, dyspraxie, dyscalculie...).

